



# Français et culture antique : une option à suivre en 6e dès septembre

Publié par Dorothée Blancheton | Mai 19, 2021 | Secondaire | 0

La proposition de programme de la nouvelle option facultative « français et culture antique » en 6ème ne convainc pas totalement les profs. Entretien avec Romain Vignest, président de l'association des professeurs de lettres.



© Alexi TAUZIN – Fotolia

Que trouvez-vous de positif dans la nouvelle option « français et culture antique » proposée en 6<sup>ème</sup> ?

Nous apprécions l'association de l'enseignement du latin à celui du français. Elle s'inscrit dans une tradition ancienne puisque jusqu'au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, il n'y avait pas de cours de français mais seulement de latin. Cet étayage de l'enseignement du français par celui du latin dans ce projet permettrait aux élèves de mieux prendre conscience de l'évolution des langues, de mieux se familiariser avec les fonctions grammaticales et évidemment avec les étymons latins de la langue française. Le latin a irrigué le français jusqu'à nos jours. Il me semble que 70% de notre vocabulaire est d'origine latine. Vous auriez préféré que cette option soit obligatoire...

Nous demandons depuis une vingtaine d'années que cet enseignement soit mis en place. Etant donné son intérêt, on ne voit pas pourquoi il serait facultatif. Le laisser au choix des familles, c'est prendre le risque que les élèves qui en ont le plus besoin ne choisissent pas cet enseignement.

Etant donné l'horaire actuel d'une heure, on pourrait rendre cet enseignement obligatoire. Bien sûr, l'idéal serait de consacrer l'année de 6<sup>ème</sup> massivement à l'étude du français et du latin en augmentant le nombre d'heures de cet enseignement. Il ne s'agit pas d'alourdir l'emploi du temps des élèves en mettant l'accent sur la langue au détriment des autres disciplines car elles s'y retrouveraient les années suivantes. C'est-à-dire ?

Nos collègues nous font part des problèmes des élèves dans la compréhension des énoncés et la formulation des réponses, même dans des matières scientifiques comme en physique ou en mathématiques. C'est encore plus net en histoire. Ils disent souvent être forcés d'user d'un vocabulaire plus pauvre et moins précis dans les explications qu'ils donnent aux élèves. Même s'ils y sont incités, les collègues tiennent rarement



compte des fautes d'expression aussi bien en orthographe, en syntaxe que d'approximation du vocabulaire dans la correction des copies. Ça les conduit à une certaine approximation dans leurs évaluations également.

Vous regrettez aussi l'absence de traduction dans cette nouvelle option. En quoi aurait-ce été un vrai plus ?

Traduire du français au latin et inversement, ça permet d'entrer dans la langue de manière pratique. Il ne s'agit pas à ce niveau de traduction difficile, d'auteur, mais de petites phrases qui servent par exemple à montrer le fonctionnement des cas, à comprendre les différences entre le système français analytique et latin qui est synthétique. Une langue, même ancienne, ça se pratique.

Dans la motion que vous avez publiée suite à l'annonce de ce programme, vous pointez du doigt le manque d'enseignement de la grammaire française « trop souvent empêché par les formateurs et les inspecteurs ». Pourquoi ?

C'est davantage le cas chez les formateurs et ça se manifeste par le fait d'exiger des apprentis professeurs de pratiquer la séquence didactique. On aborde au détour d'un texte de manière mélangée quelques leçons d'orthographe, de vocabulaire, de grammaire.

Nous restons convaincus que, pour la clarté d'une langue et l'esprit des élèves, la grammaire doit faire l'objet d'un enseignement spécifique régulier et méthodique.

Beaucoup de collègues le font mais ce n'est pas ce qui est enseigné aux futurs professeurs.

L'option « français et culture antique » permettrait de pallier ces manquements ?

Cet enseignement ne remplacerait pas un enseignement méthodique et spécifique de la grammaire. Les deux sont nécessaires. Des bases grammaticales en français sont aussi utiles à l'étude du latin. Souvent, des élèves apprentis latinistes ne savent pas distinguer un sujet d'un complément d'objet direct, et ont donc du mal à comprendre la différence entre un nominatif et un accusatif.

Avez-vous pu faire remonter vos réticences auprès du ministère ?

Non ça n'est plus du tout possible... D'habitude, quand il y a un projet de programme, les associations et les syndicats sont d'abord convoqués par le CSP (Conseil Supérieur des Programmes, Ndlr). Les commissions du CSP l'amendent éventuellement en fonction de ces discussions puis passent le programme à la Dgesco (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire, Ndlr) qui à son tour convoque les associations et syndicats pour une nouvelle discussion, bien qu'en général la Dgesco ne retienne rien. Là pour ce projet, la Dgesco s'est emparée directement du projet. Au lieu d'une concertation, elle a demandé qu'on lui envoie nos idées par mail. Je ne sais même pas si quelqu'un va lire ces propositions. Nous avons préféré rédiger cette motion à l'attention de la Dgesco. Alors que nous avons défendu cette proposition pendant des années, nous n'avons appris la mise en place de cette option qu'en février. Le dialogue avec le ministère est proche du néant.

